



Lycée d'Alembert

FORMATION DIPLOME D'ETAT DE MONIT.EUR.RICE EDUCAT.EUR.RICE

La présence du stagiaire est **OBLIGATOIRE** aux 980 heures de stage et aux 950 heures de formation théorique, délivrées au sein de sites qualifiants.

La formation de moniteur.rice éducateur.rice possède une capacité totale d'accueil de **24 places**

**Formation : de septembre 2024 à juin 2026
(ouverte aux 18-24 ans, 26 ans en fin de formation)**

DOSSIER INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION D'EME (à compléter en lettres majuscules)

NOM Patronymique :

Prénom :

NOM Marital :

Date de naissance : Genre : Féminin Masculin Neutre

Ville de naissance :

Département de naissance.....

Nationalité.....

Adresse :

Code postal :Commune :

Téléphone domicile : Portable :

Adresse mail :

Activité (scolaire ; emploi..) avant entrée en formation (donner l'année) :

.....

Dernière année de scolarité :Classe :

Liste des diplômes obtenus :

-..... Date :

-..... Date :

-..... Date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ



Lycée d'Alembert

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION INITIALE

Il faut avoir passé avec succès l'(es) épreuve(s) du concours d'entrée.
Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours.

Le -la candidat-e doit être né-e entre le 31 mai 2000 et le 15 novembre 2006.

<u>1^{ère} épreuve : admissibilité</u>	<u>2^{ème} épreuve : admission</u>
<p>L'épreuve écrite d'admissibilité est composée d'un questionnaire d'actualité, portant sur des questions sociales, économiques, médicales, familiales et pédagogiques et de la rédaction d'un texte de créativité. Cette épreuve est destinée à apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information, ainsi que ses capacités d'expression écrite.</p> <p>La durée de l'épreuve est d'une heure trente. Elle est notée sur 20 points. L'admissibilité est prononcée à partir de la note de 10/20.</p> <p><i>Seul(e)s les candidat(e)s admissibles ou dispensé(e)s de l'épreuve écrite sont convoqué(e)s à l'épreuve d'admission.</i></p>	<p>L'épreuve d'admission est composée d'un oral de vingt minutes à partir d'un questionnaire préalablement renseigné le jour de l'épreuve.</p> <p>Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude et la motivation du-de la candidat-e à s'engager dans une formation voire dans l'exercice de la profession compte tenu des publics accompagnés.</p> <p>L'épreuve d'admission est notée sur 20 points. L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20. Les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont inscrits sur une liste, par ordre de mérite.</p>

La liste d'admission est établie à partir des résultats des candidats à l'épreuve orale d'admission classés par ordre décroissant. Les 24 premiers candidats de cette liste constituent la liste d'admission.

Les candidats qui se trouveront sur la liste complémentaire seront appelés par ordre de classement au fur et à mesure des désistements. Ils doivent rester disponibles et être joignables jusqu'à la première semaine de septembre.

Les candidats qui ne souhaitent pas conserver le bénéfice d'une inscription sur la liste complémentaire doivent le formuler par écrit à l'adresse de l'établissement.

Selon l'article 2 de l'arrêté du 20/06/2007, vous êtes **dispensé(e)** de l'épreuve écrite **d'admissibilité** si vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme suivant

<p>sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les candidats titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire des certifications professionnelles <u>au moins au niveau IV</u>. • Ou d'un des diplômes suivants mentionnés à l'annexe IV : <ul style="list-style-type: none"> • BEATEP Activité Sociale • BP JEPS Animation Sociale • Diplôme d'Etat de TISF • Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale • Diplôme d'Etat d'Assistant Familial • Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique. • Diplôme d'Etat AES • Ou de l'examen de niveau organisé par la DRJSCS • Ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat. 	<p>Joignez obligatoirement la copie du diplôme vous dispensant de l'épreuve écrite</p>
---	---

DOCUMENTS A FOURNIR AVEC CE DOSSIER

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour (recto verso sur une seule page, l'un au-dessus de l'autre),
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Un bulletin N°3 du casier judiciaire (de moins de 3 mois)
- En cas de dispense de l'épreuve écrite, photocopie de l'un des diplômes mentionnés ci-dessus

Vous pouvez consultez le calendrier de SELECTION sur le site du lycée